



Numéro de l'acte	2022-123-STLL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

QUESTION N°2022-123

FINANCES : SUBVENTION AU TITRE DE LA COMMISSION « EQUIPEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : SECTION EV5 - AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE DE 815M SUR LE QUAI DU COMMERCE

RAPPORTEUR :

Monsieur Dominique LARDEUR
Conseiller Délégué, Travaux – Jardins Ouvriers – Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 5 février 2018,

Considérant que :

- Le Conseil départemental poursuit son action d'aide au bénéfice des communes,
- La Ville d'Arques a déposé un dossier de demande de subvention concernant les Travaux d'aménagement d'une liaison douce sur le Quai du Commerce pour la section EUROVELOROUTE,
- Le courrier du Conseil départemental du 25 avril 2022 attribue à la Ville d'Arques une subvention « Pistes Cyclables » pour la section EV5 - Aménagement d'une liaison douce de 815 m sur le Quai du Commerce d'un montant de 80 000.00 €.
- Il est proposé de solliciter un financement du Conseil départemental pour la réalisation des travaux.
- Le montant des travaux prévisionnel s'élève à 404 172.49 € HT ;
- Il convient de proposer le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	404 172.49 € HT	CONSEIL DEPARTEMENTAL	80 000,00 € HT
		Fonds propres de la Ville d'Arques	324 172.49 € HT
MONTANT HT DE L'OPERATION	404 172.49 € HT	MONTANT HT DE L'OPERATION	404 172.49 € HT

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VALIDE le plan de financement et **ACCEPTE** la subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL, correspondant aux travaux d'aménagement d'une liaison douce sur le Quai du Commerce pour la section EUROVELOROUTE.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

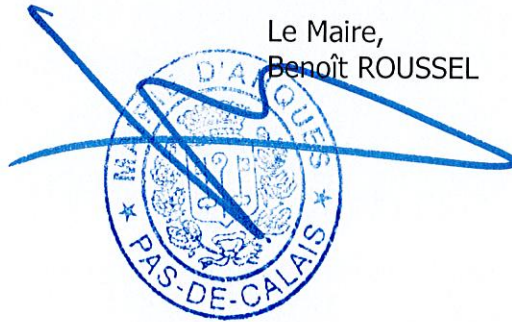
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 14 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT

Le Maire,
Benoît ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

Affiché le 16 décembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Treize Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le sept décembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Chloé KOCLEGA – Alexandrina DA SILVA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 18 présents
- 3 absents non excusés
- 5 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.